

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Le décret nommant les nouveaux ministres a enfin paru à l'Officiel :

La composition de ce ministère montre la préoccupation d'écartier les hommes de combat et d'essayer une conciliation sincère entre les deux grandes fractions du parti républicain.

Les passionnés de tous les camps déclarent que c'est là une tâche impossible. Tel n'est pas notre avis et si le ministère Dupuy l'entreprend, tout ceux qui veulent la consolidation définitive de la République l'aideront dans son œuvre d'apaisement.

Il appartiendrait à des hommes d'Etat vraiment dignes de ce nom d'avoir encore une autre et une plus haute ambition. Nos ministres se sont jusqu'ici contentés de vivre au jour le jour. Personne n'a eu l'audace de tracer à grandes lignes un plan de politique nationale, restant en dehors des luttes des partis.

C'est là notre grande cause de faiblesse. L'accident de Fashoda en est un exemple frappant. Nous disons « accident », parce que c'est bien ainsi que l'évènement se présente.

Un ministre a eu un jour une idée, bonne ou mauvaise. Il a décidé l'expédition du Bahr-el-Ghazal. Elle correspondait, dans sa pensée, à un plan précis, soit qu'il voulût nous donner accès au Nil, soit qu'il prétendit rouvrir la question d'Egypte avec l'aide de Ménélik et de la Russie, soit enfin qu'il eût simplement la pensée de trouver là un objet d'échange, nous permettant de régler une bonne fois la question du Niger avec les Anglais en échange de la liberté qu'on leur laisserait sur le Nil.

Tout cela pouvait se défendre, à condition d'une continuité dans nos actes, d'une orientation raisonnée de notre politique extérieure, préparant à l'avance la solution qu'on avait arrêtée.

Mais, depuis ce moment, on a vu, tant aux affaires étrangères qu'aux colonies, se succéder une demi-douzaine de titulaires, dont chacun avait ses idées personnelles. La mission Monteil est devenue mission Liotard, puis mission Marchard. On a parfois oublié de la ravitailler ; il en est résulté des retards tels qu'on n'y songeait plus guère. Ménélik a reçu quatre ou cinq envoyés français, les uns officiels, les autres... officieux. Ils ont fait du zèle, se sont querellés en sa présence, et il les a renvoyés dos à dos. Tout cela était incohérent.

Puis, un beau jour, Marchand arrive à Fashoda, malgré tout et grâce à l'héroïsme du chef et de ses compagnons.

Ces privations, ces luttes incessantes, ce dévouement admirable, rapporteront-ils quelque chose à la mère-patrie.

Il suffit de lire le livre jaune pour sentir vaguement que c'est plutôt une « tuile » qui est tombée sur la tête du ministre des affaires étrangères. On n'y pensait plus. Rien n'était prêt. Pour un peu, on allait déclarer qu'il n'y avait pas de mission « officielle ». Seules, l'impertinence et la brutalité des Anglais nous ont obligés à nous ressaisir.

C'est qu'ils savent bien ce qu'ils veulent, eux. Les ministres passent mais le programme subsiste. On ira du Caire au Cap. C'est décidé ; ce n'est pas le plan de Roseberry ou Salisbury, des whigs ou des tories, c'est la volonté de la nation.

Nous avons choisi cet exemple parce que, lorsqu'il s'agit de l'Allemagne ou de la Russie, les royalistes s'empressent de répondre qu'il y a là un Maître qui assure la continuité de la volonté et de l'effort.

En Angleterre, il n'y a pas de maître plus que chez nous. Il n'y a que le pays. Mais il

sait ce qu'il veut, parce que ses hommes d'Etat lui ont montré ce qu'il fallait vouloir. On se querelle sur la politique intérieure, on interrompt la Chambre, mais au-dessus de ces batailles du jour plane une politique générale, immuable, intangible.

N'espérons pas tenir dans le monde la place qui nous revient, dit le *Phare de Nantes*, tant que nous n'aurons pas, nous aussi, un but, une ambition, un programme national, en faveur duquel tous les ministères rivaliseront d'ardeur et qu'ils se transmettront fidèlement, comme un héritage sacré.

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Voici le texte de la déclaration ministérielle lue à la Chambre par M. Ch. Dupuy, président du conseil :

Messieurs,

Appelés au pouvoir par la confiance de M. le Président de la République, nous avons conscience des difficultés de la tâche que nous assumons et des responsabilités qui en découlent.

Nous affirmons, d'accord avec l'ordre du jour du 25 octobre, la suprématie du pouvoir civil, qui est le principe fondamental de l'Etat républicain, et notre confiance dans l'armée, fidèle observatrice des lois de la République.

Nous ne laisserons pas l'armée nationale en butte à la campagne d'injures dirigée contre elle. Nous la plaçons au dessus de solidarités que d'aveugles polémiques prétendent lui infliger, et qui ne l'atteignent pas. Nous pensons qu'elle a d'autant plus de droits à la sollicitude et à la protection des pouvoirs publics, qu'elle ne peut travailler utilement à la sécurité de la patrie que dans le recueillement et le silence.

L'œuvre de la justice ne demande pas moins de calme et moins de respect. Notre devoir est d'assurer l'exécution de ses arrêts. Quelles que soient les opinions individuelles, ce sera le plus sûr moyen d'apaiser les esprits et les consciences troublées par une affaire qui ne saurait absorber plus longtemps les préoccupations du pays.

D'autres questions s'imposent à l'attention et à la vigilance d'un grand peuple. Les intérêts permanents de la patrie au dedans et au dehors, sa grandeur et sa prospérité, voilà l'objet dominant de son souci et de ses efforts.

Nous devons songer dès maintenant à justifier les espérances que la France a fait naître chez toutes les nations en les conviant, pour 1900, au solennel rendez-vous de la production du travail et de la paix. Il faut que les peuples étrangers qui afflueront à l'Exposition universelle constatent que, en dépit d'incidents douloureux, nos industriels, nos agriculteurs et nos commerçants ont su garder leur esprit assez libre et leur activité assez féconde pour remplir dignement leurs obligations envers le monde et envers eux-mêmes.

La France ne doit rien négliger pour conserver la situation que lui ont valu sa loyauté, sa force et son amour de la paix. Elle doit travailler à fortifier cette situation, qu'une précieuse alliance a consacrée aux yeux du monde entier.

Notre politique extérieure s'inspirera des intérêts bien compris du pays ; préoccupée de proportionner ses efforts à la valeur du but, appuyée sur le Parlement qui sera pleinement renseigné, elle apportera dans toutes les questions la méthode et la dignité que vous avez le droit d'attendre d'elle.

Nous sommes, Messieurs, un cabinet d'union entre les républicains, résolus à nous appuyer sur une majorité républicaine. Grâce à cette union, nous comptons réaliser une politique soutenue de progrès et de réformes.

Républicains et démocrates pénétrés de l'ampleur des espérances que la démocratie peut concevoir sans tomber dans de dangereuses utopies, mais persuadés aussi que l'action et le succès sont au prix d'un programme précis, volontairement limité, nous demandons au Parlement d'aborder avec nous les questions qui, dans le commun patrimoine du parti républicain, s'imposent à tous les esprits comme les plus urgentes.

Tout d'abord, nous aurons à procurer le vote du budget de 1899. Le projet vient de vous être distribué, et nous comptons sur la bonne

volonté générale pour le faire aboutir d'ici à la fin de l'année.

Libérés de cette obligation, qui est la première d'un Parlement dans un pays libre, nous aborderons ensuite l'étude des lois fiscales attendues par le pays.

Nous vous demanderons de voter, pour remplacer les contribution personnelle et mobilière et des portes et fenêtres, un impôt sur le revenu qui, fondé sur les signes extérieurs de la fortune, sans vexation ni inquisition d'aucune sorte, sera dégressif, de manière à assurer à la masse des petits contribuables de larges dégrèvements allant même jusqu'à une exemption totale à la base.

Nous maintenons le projet déposé dans ce but par nos prédécesseurs, et nous serons à la disposition de la commission spéciale pour chercher avec elle les améliorations dont il peut être susceptible.

Nous demanderons au Sénat de mettre le plus tôt possible à son ordre du jour la loi sur l'impôt successoral votée déjà par la Chambre à une très grande majorité. Nous poursuivrons également le vote de la réforme des boissons.

A ces réformes fiscales, nous ajouterons une loi sur les retraites des travailleurs des villes et des campagnes dont le vote, attendu par la démocratie, est à nos yeux l'accomplissement d'un haut devoir social.

Nous vous demanderons enfin de faire aboutir le plus promptement possible un certain nombre de lois importantes pour l'agriculture, notamment celles qui sont relatives à l'organisation du crédit et des assurances agricoles, et au développement de la petite propriété rurale.

Profondément dévoués à la prospérité de nos industries, nous maintiendrons notre régime économique et la stabilité de nos tarifs douaniers, stables si nécessaire au commerce, résolus à n'y apporter que les modifications imposées par les transformations économiques et les intérêts supérieurs du pays.

Tels sont, Messieurs, nos projets. Telles sont nos intentions. La législature s'honorera grandement et servira bien la République et le pays si ce programme, dont l'importance résulte plus de la nature des questions que de leur nombre, est réalisé par elle, grâce à un concours persévérant de bonnes volontés et de consciencieux efforts.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Après la lecture de la déclaration ministérielle, M. le président annonce que deux demandes d'interpellation ont été déposées par M. Mirman et M. Rouanet sur la politique du Gouvernement.

Tour à tour M. Mirman et M. Rouanet demandent au cabinet qu'elle sera sa politique à l'égard de l'université républicaine et à l'égard des socialistes.

La discussion est close. Trois ordres du jour ont été déposés. Le premier, signé de MM. de La Porte, Dujardin-Beaumez et Izambert, est ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, et confiant dans sa volonté de pratiquer une politique de réformes en s'appuyant sur une majorité républicaine, passe à l'ordre du jour. »

La seconde rédaction, de M. Rouanet, invite le gouvernement « à respecter toutes les libertés et à assurer la défense républicaine par une politique de réformes sociales. » Enfin, le troisième texte, qui est de MM. Boudenoot et Georges Graux, porte simplement : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement. »

M. Dupuy déclare accepter l'ordre du jour de MM. de La Porte et Beaumez. (Applaudissements.)

M. Boudenoot se rallie, de son côté, à cet ordre du jour.

Ledit ordre du jour de La Porte est alors adopté par 429 voix contre 64.

M. Gerville-Réache dépose la proposition annoncée, tendant à modifier la procédure de la révision devant la Cour de cassation. On sait que M. Gerville-Réache entend que cette proposition ait un caractère rétroactif. Il demande l'urgence.

M. Ch. Dupuy confirme que le gouvernement combattra la proposition au fond, car il est inadmissible qu'on cherche à dessaisir une juridiction saisie. (Applaudissements.)

L'urgence est alors déclarée. M. Firmin Faure, député antisémite d'Al-

gérie, dépose une proposition tendant à la répression du délit de divulgation de pièces dans les procès intéressant la sécurité de l'Etat. Il vise notamment la communication du réquisitoire Manau à la presse, avant même que ce réquisitoire eût été prononcé. L'urgence réclamée est repoussée à une énorme majorité. La fin de la vérification des pouvoirs est mise à l'ordre du jour ; il ne reste plus que trois élections à examiner.

Sénat

La séance est ouverte sous la présidence de M. Loubet.

Au banc des ministres : MM. Lebrez, Lockroy, Viger, Guillaud.

M. Lebrez, ministre de la justice, garde des sceaux, a la parole pour la lecture de la déclaration ministérielle.

M. Le Provost de Launay, qui devait interpellier le ministre de la guerre, a déclaré qu'il se mettrait d'accord avec M. de Freycinet pour que son interpellation soit discutée à la prochaine séance.

Après la validation de M. Coutant, le sénateur des Ardennes, la séance est levée.

INFORMATIONS

Intérieur

M. Charles Dupuy, président du Conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, a constitué son cabinet de la manière suivante :

Directeur du personnel et du secrétariat, M. Collignon, préfet de l'Aveyron ; directeur du cabinet du président du Conseil, M. Adrien Dupuy ; chef du secrétariat particulier, M. Valette ; chef du cabinet du ministre de l'intérieur, M. Claude Bernard, conseiller général de la Haute-Loire ; chef adjoint du cabinet du ministre de l'intérieur, M. Bertol-Graivil.

Justice

M. Lebrez, garde des sceaux, a choisi comme chefs adjoints de son cabinet M. Godefroy, ancien chef adjoint du cabinet de M. Sarrien, et M. Georges Rafin, docteur en droit. Il prend comme chef du secrétariat particulier M. Ch. Levillain, avocat à la Cour de Caen. M. Lebrez désignera ultérieurement son chef de cabinet.

Guerre

M. de Freycinet a choisi comme chef de son cabinet civil M. Lagrange de Langre, qui a déjà occupé les mêmes fonctions lorsque M. de Freycinet était ministre de la guerre.

M. de Freycinet a reçu l'état-major général et les directeurs des divers services du ministère.

Les radicaux socialistes

Le groupe radical socialiste a adopté un ordre du jour ainsi conçu :

« Le groupe radical socialiste, partisan d'une politique loyale et franche de défense républicaine, ne trouvant pas dans la composition du ministère les garanties dont il avait besoin sur ce point, déclare qu'il ne peut d'ores et déjà lui donner sa confiance, et qu'il l'attend à ses actes ».

La gauche radicale

Le bureau de la gauche radicale s'est entretenu de la situation politique. Il a résolu d'attendre la Déclaration ministérielle pour régler son attitude à l'égard du cabinet. Si la Déclaration lui donne satisfaction, il engagera tous les membres du groupe à soutenir le ministère.

M. Gerville-Réache et la Cour de cassation

M. Gerville-Réache, député, a déposé,

après la Déclaration du gouvernement, la proposition de loi suivante pour laquelle il a demandé l'urgence :

Article premier. — L'article 444, paragraphe 3, du Code d'instruction criminelle, est ainsi modifié : La Cour de cassation, toutes chambres réunies, sera saisie par son procureur général, en vertu de l'ordre exprès que le ministre de la justice aura donné, soit d'office soit sur la réclamation des parties, indiquant un des trois premiers cas.

Art. 2. — La présente loi est applicable aux procédures de révision commencées ou en cours devant la chambre criminelle de la Cour de cassation au moment de sa promulgation.

Signes d'apaisement

Une note communiquée aux journaux dit : Il y a maintenant de bonnes raisons d'espérer que la situation politique entre la France et l'Angleterre montre des signes d'amélioration, et on peut déclarer avec confiance que lorsque la cause de l'irritation, qui a malheureusement existé récemment entre la France et l'Angleterre sur le Haut-Nil aura été supprimée, ce qui, pense-t-on, sera bientôt le cas, la porte sera de nouveau ouverte pour la reprise des négociations amicales, qui heureusement caractérisent l'état normal des relations existant entre la France et l'Angleterre.

En Algérie

Circulaire du gouverneur

Le gouverneur général vient d'adresser aux préfets des trois départements, une circulaire appelant toute leur attention sur l'examen des dossiers de demandes en naturalisations formées par des étrangers résidant en Algérie.

Le gouverneur général estime qu'il est essentiel que les préfets se livrent à une enquête sérieuse sur les antécédents de chaque postulant ; qu'ils s'assurent de la sincérité de leur attachement à la patrie française et des services que celle-ci peut en attendre.

Le gouverneur général formule d'autres considérations visant particulièrement les étrangers qui viennent en Algérie exercer une industrie sujette à des déplacements continus et les étrangers nés en France, régis par l'ancienne législation, mais dont les dossiers ne contiennent pas des renseignements suffisamment explicites.

La question Juive en Algérie

Les comités antijuifs d'Alger, représentés par les 36 présidents et vice-présidents réunis en assemblée générale, ont acclamé la candidature de M. Max Régis comme maire d'Alger.

M. Max Régis a accepté définitivement.

La liste des conseillers municipaux à élection a été arrêtée ; elle est totalement antijuive.

Un démenti à la « Libre Parole »

La *Libre Parole* affirmait ces jours-ci, que le conseiller Bard avait réuni la semaine dernière quelques amis dont MM. Reinach et Labori, pour lire son réquisitoire. La *Libre Parole* ajoutait : « On le sait au ministère de la guerre d'une façon absolument certaine. »

M. Joseph Reinach écrit à ce journal qu'il est faux qu'il ait vu M. Bard depuis plusieurs années et qu'il n'a connu son rapport que par les journaux.

Angleterre et Russie

Le *Lokalanzeiger*, journal le plus populaire de Berlin, refuse de croire que l'attitude belliqueuse de l'Angleterre soit motivée uniquement par l'affaire de Fachoda.

Ce journal croit plutôt que les armements de l'Angleterre sont dirigés contre la Russie en Chine, à cause de l'occupation de Niou-Tchouang.

On sait que le 15 octobre, un régiment russe a occupé les forts chinois de Niou-Tchouang (golfe du Petchili). La prise de la position de Niou-Tchouang qu'avaient projeté d'occuper les Anglais, a livré en fait aux Russes le principal débouché maritime de la Mandchourie et les a assurés, contre toute complication éventuelle en arrière de leurs établissements dans la presqu'île de Liaou-Toung. L'inaction de l'Angleterre avait été jugée inexplicable à Niou-Tchouang, dont le commerce était presque entièrement anglais. L'effet de ce nouveau progrès russe avait été considérable parmi les colonies anglaises d'Extrême-Orient.

Les cimetières de Paris

Voici le nombre des visiteurs relevé aux divers cimetières de Paris :

Cimetières de l'Est (Père-Lachaise), 79,070 ; du Nord (Montmartre), 30,800 ; du Sud (Montparnasse) 43,450 ; de Saint-Ouen (ancien), 5,700 ; de Saint-Ouen (nouveau), 61,700 ; d'Ivry parisien (nouveau), 82,600, de Bagneux parisien, 47,000 ; de Pantin parisien, 94,640 ; de Clichy-Batignolles, 9,000 ; de Bercy, 4,630 ; de Grenelle (rue Saint-Charles), 660 ; de Vaugirard (rue Lecourbe), 1,600 ; de Passy, 5,963 ; d'Auteuil, 1,752 ; de Montmartre (rue Saint-Vincent), 1,150 ; de La Chapelle (extra-muros), 250 ; de Saint-Pierre-Montmartre, 1,952 ; de La Villette (rue d'Hautpoul), 980 ; de Charonne, 270 ; de Belleville, 500. Total, 472,668.

Aux vieux ouvriers

Le Musée Social dans une fête donnée sous le patronage et en présence du Président de la République, le 3 mai 1896, a distribué à de vieux ouvriers de l'industrie 29 livrets de rente viagère de 200 francs. De même, à la fin du mois d'octobre dernier, ont été distribués à de vieux ouvriers de l'agriculture 35 livrets de rente viagère de 200 francs, accompagnés d'une médaille commémorative. Mais afin d'éviter des déplacements fatigants et inutiles à des lauréats tous d'un grand âge, il a été décidé, par le Comité de direction du Musée, que les titres de rente et de médailles seraient adressés individuellement et à domicile à chacun des titulaires.

Le pourvoi de Vacher

Vacher a signé son pourvoi en cassation. Il est très calme, mange de bon appétit, et dort d'un sommeil tranquille, tandis que son voisin de cellule, Mazoyer, également condamné à mort, mais en faveur duquel le jury a signé un recours en grâce, pleure et se lamente sans cesse.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil de préfecture du Lot

Séance du vendredi 4 novembre 1898

Le Conseil de Préfecture s'est réuni hier à 2 heures, sous la présidence de M. Laparra, vice-président, assisté de MM. Caviolle et Desprats, conseillers. M. Dauchez, secrétaire général, occupait le siège de Commissaire du gouvernement.

La première affaire appelée était une constatation de créance demandée par M. le Ministre des travaux publics. Cette créance consistait dans le versement de la part contributive due par M. Trouillon, dit Trubert, de Cahors, dans les frais d'entretien du barrage de Valentré, en 1897, la dite part contributive s'élevant à 150 fr.

M. Trubert n'a pas contesté cette créance de l'Etat que le Conseil a constatée.

— La 2^e affaire était relative à 2 procès-verbaux dressés par le service vicinal contre les dames veuve Cassagnade et veuve Trégaud, de Lachapelle-Auzac, pour anticipations commises sur le chemin vicinal ordinaire n° 1, de ladite commune.

M. Lagarde, conducteur des Ponts et Chaussées, représentant le service vicinal, a soutenu les procès-verbaux qui ont été jugés réguliers. En conséquence, le Conseil a condamné les dites dames à remettre les lieux dans leur état primitif, dans le délai de 3 mois.

— La 3^e affaire était relative à une instance entre MM. Barriat et Magnien, entrepreneurs des travaux de construction de l'école mixte de Cambes et la dite commune, et relative à ces travaux.

M. Barriat s'est présenté pour soutenir la demande et M. Vilhes, maire, représentait sa commune.

Le conseil a ordonné une enquête qui sera faite en séance publique et dans laquelle les parties devront faire entendre leurs témoins respectifs.

— A la fin de cette séance, il a été donné lecture de l'arrêté intervenu dans l'affaire Cubaynes et Ferré, horticulteurs, contre la commune de Cahors : *Demande en indemnité pour dommages causés à leur jardin par suite de l'écroulement de la place des Carmes et du quai Cabaignac.*

La demande des sieurs Cubaynes et Ferré a été rejetée et les sus-nommés ont été condamnés au paiement de tous les frais.

Nomination

M. Durand, percepteur de Bédier (4^e classe), est nommé à la perception d'Argentré (Mayenne), 3^e classe.

Recrutement de Montauban

Les hommes des classes 1878 et 1884, non employés à la conduite des animaux de réquisition ni classés dans les services auxiliaires, se présenteront à la gendarmerie de leur résidence déclarée du 6 au 15 novembre courant, porteurs de leur livret individuel, pour y recevoir un document important.

Les réservistes affectés au bataillon d'artillerie à pied à Rueil, se présenteront également à leur gendarmerie du 8 au 15 novembre courant, porteurs de leur livret individuel, pour y échanger leur fascicule de mobilisation.

CAHORS

Ecole de la rue Fénelon

Une pétition demandant quelques réparations urgentes et indispensables à l'immeuble de l'école de la rue Fénelon, circule actuellement dans ce quartier et va être adressée à la municipalité.

Nous savons trop avec quel soin nos édiles examinent les demandes justifiées qui leur sont adressées, pour ne pas rassurer immédiatement les pétitionnaires : leur demande sera certainement prise en considération.

La classe

Les ordres d'appel des jeunes soldats de la classe 1897 et des ajournés des classes 1895 et 1896 appartenant à la subdivision de région de Cahors sont déposés à partir d'aujourd'hui 3 novembre dans les brigades de gendarmerie où les intéressés pourront les retirer jusqu'au lundi 7 novembre inclus contre émargement.

Acte de probité

Mardi dernier, M^{lle} Marie Calmel, fille de service chez M. le docteur Valat, a trouvé sur la voie publique une montre en argent qu'elle s'est empressée de déposer au bureau de police.

Quelques instants après, cette montre était réclamée par sa propriétaire, M^{lle} Marie Valat, à qui elle était remise.

Viande de boucherie

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois d'octobre dernier, pour le compte de la boucherie cadurcienne :

Bœufs, 71, pesant 42,984 kilos ; vaches, 32, dont 30 pour la troupe, pesant 16,218 kilos ; veaux, 190, pesant 17,967 kilos ; moutons, 701, pesant 22,428 kilos ; porcs, 35, pesant 3,698 kilos ; chevaux et mulets, 2 ; soit au total : 1.031 animaux de races et de qualités diverses qui ont été livrés à la consommation.

Mouvement de la population

Voici le mouvement qui s'est opéré pendant le mois d'octobre dernier, parmi la population de notre ville.

Naissances, quinze, se décomposant comme suit : garçons, sept ; filles, huit ; mort né, un ; mariages, six ; divorces, néant.

Décès, vingt-six, dont deux de moins de un an ; cinq d'un an à dix-neuf ans ; trois de vingt à trente-neuf ans ; quatre de quarante à cinquante-neuf ans ; douze de soixante ans et au delà.

Les causes de ces décès sont : un, phthisie pulmonaire ; deux, fièvre typhoïde ; quatre, cancer et autres tumeurs ; quatre, congestion et hémorragie cérébrale ; deux, maladie organique du cœur ; un, bronchite chronique ; un, pneumonie ; six, diarrhée, gastro-entérite ou dysenterie ; un, sénilité ; quatre, autres causes de mort.

Dans ce nombre de vingt-six se trouvent quatre décès à l'hospice dont trois civils et un militaire.

Société agricole et industrielle du Lot

Séance du 3 novembre 1898

Présidence de M. REY, président de la Société

Etaient présents : MM. Besse, Bruel ; Brunies, Bru, Carrié, Carriol, Carbonel, Caussanel, Combes, Crocq, Dalet, Delbreil, Delbru, Delpérier, Delport Amédée, Dufour, vice-président de la Société, Iches, Lacoste, Laporte, Mattet, Massabie, Miquel, Paillet, Pardes, Pouzergues, Quercy, professeur départemental, Rey, Valette, Vialard et Vinel.

M. Iches, désigné comme plus jeune membre présent, procède à la lecture du procès-verbal de la dernière séance, en l'absence du secrétaire ; le procès-verbal est adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Brugalières, membre de la commission d'étude de l'hybride Pardes, le priant de l'excuser auprès de ses collègues de n'avoir pu assister à la séance.

MM. Saux, propriétaire à Floresses, et Bergognoux, propriétaire à Calès, donnent leur démission de membres de la Société. Acte est donné de ces démissions.

M. Soulages, de Puy-l'Évêque, demande à faire partie de la Société ; aux termes des statuts, son admission est renvoyée à la prochaine séance.

M. le président proclame les lauréats du concours des anciens serviteurs.

Ce sont :

1^{er} prix. — M. Cayrol Clément, 60 fr. et un diplôme, 37 ans de service chez M^{me} Palhasse.

2^e prix. — 20 fr. et un diplôme à M. Lacaze Antoine, chez M. Pons, 30 ans de service.

2^e prix *ex-æquo*. — 20 fr. et un diplôme à M^{me} Elisabeth Séguela, 26 ans de service chez M^{me} Guary.

1 diplôme à M. Boudet Adrien, 16 ans de service chez M. Dusser.

M. le président expose ensuite les raisons qui l'ont fait convoquer la Société dans un intervalle si rapproché. Il explique l'importance des études faites par les commissions dont les rapporteurs vont donner le résultat. Rapports sur les hybrides Couderc : 4,401, 503 et 201 et sur l'hybride Pardes et leur vin. Il fait ressortir que depuis la reconstitution des vignobles par les cépages américains, le Lot a été un des premiers à la tête de ce mouvement, il importe donc pour lui de conserver cette place et il est du devoir de la Société de faire tous les efforts pour faciliter, non seulement aux viticulteurs du département mais encore à ceux des départements voisins, cette reconstitution par ses études sur les porte-greffes, sur les hybrides producteurs directs, sur les procédés des greffes à écusson existant dans le Lot et donne la parole à M. Delbreil, rapporteur de la commission d'études de l'hybride Pardes et de sa vinification.

M. Delbreil procède à la lecture de son rapport, dont le compte-rendu *in extenso* sera donné dans le Bulletin destiné aux membres de la Société et du Syndicat. Il s'attache à démontrer que l'hybride Pardes, quoique n'étant pas indemne de toutes maladies cryptogamiques, offre cependant assez de résistance au phylloxéra et à ces dernières, pour qu'on puisse le recommander aux viticulteurs comme un plant appelé à un grand avenir.

Après M. Delbreil, M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, prend la parole pour donner son avis au nom de la commission d'étude des hybrides de Couderc (4,401, 503 et 201). Son rapport paraîtra *in extenso* dans le même bulletin où sera inséré celui de M. Delbreil.

Il s'arrête, au point de vue du mérite, à la classification suivante : 1^o le 4401 pour la richesse en alcool et en couleur de son vin ; 2^o le 201 pour sa résistance aux maladies et la qualité de son vin ; 3^o le 503 pour sa reprise facile en boutures et sa productivité, quoique son vin soit de qualité inférieure.

A la suite de ces deux rapports, M. le président propose que pour avoir des données plus exactes sur ces vins étudiés par la Société, il en soit envoyé un échantillon de chacun à la station oenologique de Toulouse : les résultats des observations de cette station seront donnés au public. Adopté.

Après cette proposition, M. Bru de la Madeleine, demande la parole et explique que si le département du Lot a retrouvé avec la reconstitution des vignobles par ses anciens cépages greffés la réputation si répandue de ses vins, il ne faudrait pas entièrement abandonner les porte-greffes pour ne s'adonner qu'aux hybrides producteurs directs, dont les vins n'ont pas la finesse de ceux obtenus par les plants greffés avec les espèces locales. M. le président corrobore cette observation en disant que c'est surtout dans les terrains où les porte-greffes n'ont pas de chances de réussite que les hybrides doivent être employés.

M. Chaignes, procureur de la République à Cahors et viticulteur éminent vient apporter à la Société le résultat de ses observations et recherches viticoles. Dans un exposé des plus instructifs il explique comment avec le système des levures naturelles ou autrement (pieds de cuves), on peut améliorer les qualités du vin et faire avec des cépages très ordinaires, ensemencés de cépages de qualité supérieure des vins excellents. Il explique les procédés de vinification employés par lui et qui lui ont donné d'excellents résultats et engage fortement les viticulteurs présents à la réunion à entrer dans cette voie d'amélioration de leurs vins en employant le système employé par lui et les vigneron du bordelais depuis de nombreuses années.

D'accord avec M. le président, M. Chaignes constate un léger affaiblissement chez le riparia comme porte-greffe. Il reconnaît que dans tout le Midi où l'œuvre de reconstitution n'est pas encore achevée l'on plante plutôt le rupestris phénomène que le riparia. Cette préférence n'est que le résultat de la constatation d'une plus grande durée chez le premier que chez le second, M. Quercy, comme preuve à l'appui de cette observation, cite l'étude faite par une commission qui s'est transportée à la vigne de M. Girma, libraire à Cahors.

Dans cette vigne située à Lamothe, près Cahors, la commission a constaté l'existence de 10 ou 12 pieds de rupestris phénomène du Lot datant de 1884 et greffés en couronne en 88-89 ; la reprise a été complète et la production satisfaisante. Ce qui confirme la constatation de plusieurs viticulteurs que le rupestris dure plus que le riparia.

Sur l'observation de M. J. Valette demandant à ce que la Société prenne l'initiative d'un marché aux vins à Cahors, M. le président répond que plusieurs tentatives ont été déjà faites à ce sujet mais qu'elles n'ont donné aucun résultat satisfaisant. Toutefois, sur la recommandation de M. Delbreil disant que l'on devrait chercher à attirer des courtiers du Bordelais à Cahors, M. le président propose de nommer une commission qui étudiera la question et prendra les mesures nécessaires pour l'appliquer. Sont membres de la commission MM. Dufour, vice-président de la Société ; Delbreil, à Caix ; Amédée Delport, à St-Georges ; Quercy, professeur départemental et Jacques Valette, à Cahors.

Il est décidé que cette commission se réunira samedi 12 courant, jour de marché-foire à Cahors, sur la convocation du Conservateur, au siège de la Société, à 2 heures précises du soir.
Nul membre présent ne faisant plus d'observation M. le président lève la séance.
Le Conservateur.

Foire

La foire du 3 novembre a été importante. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs. — Bœufs gras, vendus de 30 à 32 fr. les 50 kilos; attelages, cours des derniers machés.

Porcs. — Porcs gras, de 38 à 42 fr. les 50 kilos; les jeunes, de 10 à 35 fr. la pièce, selon grosseur.

Moutons — Moutons gras, de 0,60 à 0,65 le kilo; les brebis et les agneaux, cours des derniers marchés.

Halle — Blé en vente, 450 hectolitres; vendus, 435; prix moyen, 20 fr. l'hectolitre. Maïs en vente, 250 hectolitres; vendus, 240; prix moyen, 13 fr. l'hectolitre. Pommes de terre, 5 fr. les 80 litres.

Marché. — Volailles grasses de 0,65 à 0,70 le demi-kilo; canards, de 0,50 à 0,55 le demi-kilo; dindes, 0,65 le demi-kilo.

Enfs, de 0,90 à 1 fr. la douzaine. Lièvres, de 4 à 5 fr. la pièce; perdreaux, de 1,75 à 2 fr. pièce; oies grasses et canards gras, de 0,75 à 0,80 le demi-kilo.

Théâtre de Cahors

Dimanche 15 novembre

SAPHO

Pièce en cinq actes

DU GRAND MAITRE ALPHONSE DAUDET

LES POCHES DE MONSIEUR

Vaudeville en un acte

DE M. CAMILLE SAINT-HILAIRE

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 3 ET 6 NOVEMBRE 1898

Allegro militaire	Dasch.
Don César de Bazan (Ouverture)	Massenet.
Emma Lipry (Pour clarinette)	Pirouette.
Les Noces de Jeannette (fantaisie)	Massé.
Ello et Lui (Polka)	Shobl.

De 4 h. à 5 h. (Allées Fénélon).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 3 au 5 novembre 1898

Naissances

Georges-Etienne Jean, rue Saint-Pierre, 5.

Mariages

Minihot Antoine, cultivateur, cocher et Aussel Marie, fille de service.

Décès

Belmont Jean-Pierre, 5 mois, à l'Hospice.

Dupin Albert, soldat au 7^{me} de ligne, 22 ans, célibataire, à l'Hospice.

Girma François, charpentier, 23 ans, célibataire, à Bach.

Arrondissement de Cahors

LALBENQUE. — Vol. — Les auteurs du

vol commis chez M. Ménage, que nous avons raconté il y a quelque temps, ont été arrêtés à Espère, par la gendarmerie de Cahors.

Ce sont les nommés Breuer, de Reims et Etampes, d'Aurillac.

DURAVEL. — *Hydrophobie.* — Lundi dernier 31 octobre, un chien de forte taille et de race anglaise, portant sur la plaque de son collier l'inscription suivante : « Las-saigne tuilier à Bournel par Villeréal, (Lot-et-Garonne), » paraissant atteint de rage a été abattu au Port de Vire, par les ouvriers qui travaillaient au pont; il est bon d'ajouter que plusieurs ouvriers avaient failli être mordus.

M. Deltil, vétérinaire départemental demeurant à Puy-l'Evêque, requis par M. le maire de Duravel, a procédé à l'autopsie du chien, et les corps étrangers trouvés dans l'estomac de cet animal font supposer qu'il était bien atteint de la rage.

FLORESSAS. — *Accident mortel.* — Nous avons annoncé jeudi qu'un jeune homme de cette localité était tombé d'un arbre qu'il émondait, et que la mort avait été instantanée.

Il s'agit d'un nommé Ouillières, âgé de 24 ans.

Ce n'est que le lendemain qu'on s'est aperçu de l'accident.

On juge de la douleur des parents.

SERIGNAC. — Nous avons annoncé qu'un ours avait été vu dans le bois de M. Lescole. C'est M. Cure, de Cambes, qui affirme avoir aperçu cet animal.

M. Lescole a immédiatement prévenu la gendarmerie de Puy-l'Evêque pour demander, à M. le Préfet, l'autorisation de faire une battue.

Espérons que l'on sera bientôt débarrassé de ce voisin redoutable.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Au palais.* — Les avocats du barreau de Gourdon viennent de constituer comme suit, le conseil de leur ordre pour l'année judiciaire 1898-1899. Bâtonnier : M. Alibert; membres : MM. Maturié, Claret, Devaux et Serres.

M. Serres a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

La chambre de discipline des avoués a été composée comme suit pour l'année judiciaire 1898-1899. Président : M. Dambert; secrétaire : M. Puybarat; syndic : M. Rey; rapporteur : M. Bulit; trésorier : M. Lacoste.

MARTEL. — *Suicide.* — La femme R, de Baladou, a été trouvée par son mari, pendue dans la cuisine de la maison qu'ils habitent.

Les soins les plus prompts n'ont pu ramener la malheureuse à la vie.

Le ménage était des plus unis, jouissait d'une large aisance; on se perd en conjecture, sur cette funeste détermination.

Pourquoi cette vogue ? — Faut-il dépenser cent sous, dans l'achat d'un purgatif, si vous pouvez obtenir le meilleur avec trente sous seulement? Certes, non. C'est pourquoi la grande vogue des Pilules Suisses persistera toujours. 50 Pilules coûtent 1 fr. 50, soit une dépense de 1 à 2 sous par jour.

BULLETTIN FINANCIER

Nous venons d'avoir une séance très mouvementée pendant laquelle les cours ont été très discutés, suivant la nature des ruits qui ont circulé.

Après un début en hausse notable sur la clôture précédente, des ventes se sont produites et on est revenu quelque peu au-dessous des cours cotés hier, pour reconquérir en fin de bourse le même niveau.

Le 3 0/0 qui finissait hier à 101,95 a ouvert à 102,15 a coté 101,90 au plus bas et fermé à 101,97; le 3 1/2 0/0 a passé de 104,60 à 104,70, l'Amortissable n'a pas été coté à terme.

La hausse s'est accentuée sur le Crédit Foncier à 710, sur le Crédit Lyonnais à 846, le Comptoir National d'Escompte s'avance à 580 et la Société Générale à 543.

Le Suez à 3670 est ferme sans changement. Nos chemins ont repris : le Lyon à 1928; le Midi à 1443 et le Nord à 2118.

Les fonds étrangers ont passé par les mêmes alternatives que nos rentes, cependant ils restent faibles en clôture. L'Italien cote 91,92 dernier cours, l'Extérieure 41,22, le Turc D 22,25, la Banque Ottomane 544. Le Portugais s'inscrit à 22,80, le Russe 3 0/0 1891 est en baisse à 95, le 3 1/2 0/0 1894 à 100,15.

UN APPÉTIT EXTRAORDINAIRE

« Il me semble que je pourrais presque manger du fer. »

L'homme qui s'exprime ainsi ne pourrait faire ce qu'il dit, cela va sans dire. Il emploie simplement une façon de parler que les rhétoriciens appellent hyperbole. Son but, en se servant d'une expression exagérée, est de nous faire comprendre quelle était la force de sa digestion. Et à cet égard nous lui adressons nos félicitations. Mieux vaut se venter d'avoir une bonne digestion que de posséder une province sans avoir la force de se nourrir du pain et de la viande qu'elle produit.

Entre le grain et le pain il y a le moulin; entre le pain et les forces qui en résultent, il y a les organes digestifs. Pour l'homme qui ne possède qu'une imparfaite digestion, le monde n'est qu'une ombre qu'il ne peut saisir qu'il ne peut réaliser. C'est un oiseau qui vole à une grande hauteur dans les airs ou un poisson qui nage à une grande profondeur dans la mer. Or, une bonne digestion permet à l'homme de jouir des biens de la terre, mieux que ne lui permettrait toute autre chose. Elle transforme les aliments que l'homme mange en chair et en os dont se compose sa propre personne; elle crée les quantités intellectuelles qui le distinguent de toute la création.

Bien peu de personnes peuvent se vanter d'avoir une excellente digestion. Bien peu aussi peuvent se croire presque capables de manger le fer. Généralement, nous sommes moins ambitieux. Nous nous contentons de manger les aliments qui composent nos repas ordinaires, et nous nous trouvons très heureux si notre estomac ne se révolte pas contre le travail que nous lui donnons à accomplir. L'homme qui s'imaginait être presque à même de manger du fer n'a pas toujours été dans une telle disposition, comme le prouve la lettre qu'il nous écrivait au mois de juin 1897 :

« J'ai eu quelquefois des doutes, » dit-il, « sur la vérité des lettres que j'ai lues dans les journaux et qui vous étaient adressées. Je suis peut-être excusable quand on pense qu'il y a tant de choses qui sont imprimées et qui cependant sont difficiles à croire. A l'avenir je ne douterai plus de ce que l'on dit, ou de ce que l'on publie concer-

nant votre remède, car, je suis moi-même un témoin bien vivant de son efficacité extraordinaire. Non seulement je consens à ce que vous publiez ma petite histoire, mais je vous conjure de la faire afin que les milliers de malades qui la liront sachent ce que votre Tisane américaine des Shakers peut accomplir. Je suis âgé de 38 ans, et pendant plusieurs années j'ai été continuellement malade. Les médecins me dirent que mon mal était une dyspepsie chronique, accompagnée d'inflammation plus ou moins fréquente de la membrane de l'estomac. J'étais très constipé; je ne mangeais presque rien, et le peu que je prenais me causait du dégoût. Dès que j'avais mangé, je ressentais de grandes douleurs et des nausées, puis je rendais tout ce que j'avais pris. Je dormais très mal et le lendemain en me levant, j'étais quelquefois saisi de maux d'estomac d'une si grande violence que je me roulais par terre, tellement je souffrais. Les forces vinrent à me manquer. Je devins extrêmement faible et avais fort mauvais mine. De temps à autre j'étais obligé d'abandonner tout travail. Tous les médicaments restèrent inefficaces et je commençais à désespérer de ne jamais guérir.

« Ce fut pendant que j'étais dans cet état que je lus, quelque part dans un journal, un article proclamant les vertus curatives de la tisane américaine des Shakers. J'avais souvent lu des articles semblables à celui que j'avais sous les yeux, mais je me refusais à y croire; je ne pourrais expliquer les causes de mon doute.

« Dans cette circonstance, cependant, je fus frappé du ton de sincérité de l'auteur de la lettre. Je commençai à croire à la possibilité d'une amélioration dans ma maladie. Sans plus tarder, je me procurai un flacon de Tisane américaine des Shakers. J'en avais à peine pris depuis quelques jours, lorsque j'éprouvai un grand soulagement; les vomissements avaient entièrement cessé et je dormais bien. L'amélioration continua avec le traitement, et en moins d'un mois je ne souffrais plus d'aucun symptôme. Le mal était guéri, la digestion se faisait mieux, et finalement je recouvrai mes forces et ma vigueur d'autrefois. Je jouis maintenant d'une excellente santé et d'un appétit extraordinaire. Il me semble que je pourrais presque manger du fer. C'est grâce à votre remède, et je vous en remercie. » (Signé) Quatremaire, camionneur, 67, rue de l'Orangerie, Versailles (Seine-et-Oise); le 28 juin 1897. La signature ci-dessus a été légalisée par M. Durin, secrétaire du commissaire de Police, à Versailles.

Pour recevoir franco de plus amples détails concernant la Tisane américaine des Shakers s'adresser à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (Nord).

Prix du flacon 4 fr. 50; 1/2 flacon 3 fr. 00, Dépôt dans les principales Pharmacies, Dépôt Général Fanyau, Pharmacien, Lille, Nord, (France).

IMPRIMERIE & JOURNAL

à céder pour raisons de famille. Maison en pleine prospérité située sur l'une des plus belles plages du littoral de la Manche. — Matériel en très bon état.

Journal hebdomadaire grand format, — bi hebdomadaire pendant la saison. Faible loyer, comprenant : Chalet d'habitation ateliers d'imprimerie, deux jardins. Bal 12, ans, avec promesse de vente.

Ecrire H. G. Agence Havas, 8, Place de la Bourse, à Paris.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

Les Assassins

IV

CONTRÉE MAULITE

Esprit juste, clairvoyant, calme, mathématique, il ne faisait aucun scrupule de reconnaître *in petto* que, dans le grand duel politique et social de la Monarchie et du Peuple, Force, non plus que le Droit ne se trouvaient pas tout à fait du côté pour lequel il avait mis flamberge au vent. Obligé d'admettre pour légitimes dans sa logique et sa bonne foi une partie des revendications de la Révolution, il ne s'était pas fait un seul instant illusion sur le triomphe au moins momentané de celui-ci, et sur les changements importants que ce résultat entraînerait dans le fond et la forme de l'Etat. Résultats et changements, le jeune gentilhomme accepta tout sans révolte et sans rancune; car, dépourvu d'ambition progressiste (s'il nous est permis d'antidater cette expression) et sincèrement patriote dans le

sens élevé du mot, et il était prêt à sacrifier à la pacification et au bonheur de son pays sa fortune, ses affections, voire même ses principes.

Il n'en fut pas ainsi du vieux marquis; la ruine de son parti et de ses espérances le tua. Il mourut à Londres, où il s'était réfugié devant les victoires des héroïques va-nu-pieds de la République. La marquise le suivit de près au cimetière. Leur fils leur ferma les yeux. Ce pieux office accompli, Gaston, orphelin, isolé, sans parents autres que des amis d'émigration dont il ne partageait ni les goûts ni les idées, Gaston fut pris de spleen, ce nuage noir formé des brumes de la Tamise et chargé des larmes d'Young et de ses lugubres imitateurs.

Il songea à revenir en France. Une attraction invincible le rappelait, de l'autre côté du détroit. Le gentilhomme aimait toujours Denise. Et il se souvenait d'avoir fait une promesse...

Certes, du vivant de son père, notre émigré n'eût jamais osé concevoir la pensée de réparer une de ces fautes que les gens de sa caste considéraient comme la plus légère peccadille, du moment qu'elle avait « une vilaine » pour victime. Mais il restait seul sur la terre et maître absolu de ses actions. Puis, loyal avant tout, scrupuleux à l'excès, esclave de la foi jurée et doué de cette rare qualité de substituer dans la règle de sa conduite sa conscience à l'opinion, il s'était fermement décidé à vivre désormais aussi obscur qu'heureux, sur un coin du sol natal, entre sa femme et

son enfant.

Cet enfant, dont la naissance avait pu être dérobée à Michel Hattier, — devait toucher maintenant à sa dixième année...

Gaston brûlait de l'embrasser.

Depuis son départ, le gentilhomme n'avait jamais cessé de correspondre avec la fille du garde chasse.

Par elle, il avait appris, presque en même temps le décès de l'ex-trompette de Chambran et la vente du fief des Armoises à titre de bien national. Michel Hattier, le fidèle serviteur, avait succombé sous le coup d'une apoplexie quasi-foudroyante. Quand au château et à ses dépendances, la loi les avait adjugés, pour une poignée d'assignats, à un aubergiste de Vittel, appelé Jean-Baptiste Arnoud. Ce dernier n'ayant survécu que sept ans à cette acquisition, sa veuve et ses enfants — deux filles et trois fils — manifestèrent l'intention de rétrocéder les Armoises à qui leur offrirait un bénéfice raisonnable.

Rien n'était plus commun alors. La *Bande Noire*, qui plus tard racheta, pour les dépecer, les domaines et les donjons vendus nationalement, n'avait pas encore commencé ses opérations destructives, — et les acquéreurs de fraîche date de ces propriétés — de luxe plutôt que de rapport — avaient fini par s'en montrer singulièrement embarrassés. Quoi de surprenant qu'ils songeassent à échanger contre des espèces sonnantes des conquêtes révolutionnaires qu'un revirement de circonstances pouvait les obliger de restituer gratis à l'Etat ou à leurs possesseurs légitimes.

Gaston des Armoises était riche, — feu son père ayant eu, avant de franchir le Rhin, la précaution de réaliser les biens considérables, situés en Alsace, qu'il tenait du chef de la marquise.

Informé par Denise, notre émigré s'aboucha avec la succession Arnoud. Nous connaissons le résultat de ces négociations. L'aubergiste défunt avait eu les Armoises pour un paquet de chiffons de papiers; il fut convenu — par lettres — que ses héritiers les rendraient au fils de l'ancien propriétaire contre cinquante mille livres en valeur ayant cours sur une banque étrangère, les finances de la République n'inspirant qu'une médiocre confiance.

Nous avons dit que la loi du 6 floréal an X amnistiait les nobles demeurés en dehors du territoire français en ne frappant d'exception que ceux qui avaient exercé un commandement dans l'armée de Condé. Pour que le marquis profitât du bénéfice de cette loi, il lui fallut établir que son grade dans cette armée avait été essentiellement subalterne.

Ces formalités prirent du temps. Ce ne fut guère que dans le courant de thermidor an XII que le gentilhomme dûment autorisé put rentrer en France par l'Allemagne.

De Strasbourg, il avait écrit à sa chère Denise, afin de lui annoncer son arrivée pour le lendemain. Vous l'avez vu s'arrêter quelques heures à l'hôtel de la *Poste*, à Charnes; vous avez assisté à sa rencontre avec Philippe Hattier, et vous comprenez, — maintenant, — son trouble et ses appréhensions en face d'un frère qui avait le droit de lui demander un compte sévère, si par hasard, la jeune fille avait fait à ce brave soldat, l'avoué de sa chute et de sa honte. (A suivre.)

LE
DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

PREMIÈRE PARTIE

Les deux rivaux

XIII

Henri Soulac avait été prévenu plusieurs jours à l'avance de la visite qu'Edgar devait faire à Delphine.

L'infortuné jeune homme avait même consulté son ami, et celui-ci l'avait fortement engagé à ne pas l'abandonner sans une dernière visite.

C'était même lui qui avait arrangé avec Delphine l'heure du rendez-vous donné à Edgar, après la représentation du Théâtre Français, pendant que Fernandez, qui allait tous les soirs au cercle, serait absent.

Tout marchait donc à souhait pour les deux gredins, mais néanmoins Henri Soulac hésitait devant l'infamie à commettre.

Il avait dit à Tartas de ne pas agir sans ses ordres. Tant qu'il y aurait de l'espoir pour lui

il ne ferait rien.

Malheureusement, le soir même du rendez-vous entre Edgar et Delphine, une décision avait été prise à l'hôtel de Millanges. Edgar de Cordouan avait été agrée et Henri Soulac poliment évincé.

Tout était préparé en ce moment. La souricière était dressée.

Tartas attendait, et, sous le coup de la colère que lui avait causé sa déception, Henri Soulac avait dit à son complice :

— Agis !

A peine le mot fatal avait-il été prononcé, — le mot qui condamnait à mort la malheureuse Delphine Lagrange et au désespoir Edgar de Cordouan, — ce mot qui était aussi terrible pour eux que la chute du couperet de la guillotine, à peine ce mot était-il tombé des lèvres d'Henri Soulac que Tartas s'était précipité.

Le misérable était presque heureux à ce moment de l'ordre qui lui était donné.

Il sentait le sang... Il voyait briller l'or, l'or qui serait le prix de son forfait, et il marchait dans les rues enveloppées d'ombre avec une vitesse fantastique, de façon à précéder Edgar de Cordouan, à le voir entrer et à pouvoir choisir le moment opportun.

D'après ses renseignements pris dans la journée, il savait que jamais il ne trouverait une occasion plus propice. Il avait suivi au théâtre Delphine Lagrange et Fernandez.

Il savait que ce dernier ne rentrerait pas avec elle.

Tout serait terminé quand l'Espagnol paraî-

trait.

Et il longeait les murailles, sournois, fatal, se faisant aussi mince que possible, sans songer à la malheureuse déjà condamnée...

— Surtout, lui avait dit Henri, pas de vol ! Tu seras payé assez richement en cas de réussite.

Il est vrai que s'il échouait, c'était le bagne, peut-être la guillotine, la mort. Et cette crainte seule le faisait frémir, tendait ses nerfs, décuplait l'acuité de ses yeux de chat, et de son ouïe qui percevait les bruits de la nuit les plus légers.

Il arriva rue de la Course, devant la maison. Delphine devait être rentrée. De la lumière filtrait à travers les persiennes de la chambre à coucher, dont les fenêtres dépassaient les murs de la petite cour.

La rue était déserte, tranquille, les maisons fermées, toutes les croisées environnantes étaient éteintes.

La demie de minuit sonna dans le silence troublé seulement de temps à autre par quelque sifflement aigu de vapeur passant sur la Garonne.

Edgar de Cordouan n'était pas encore-là. Il avait dû, après avoir quitté son ami Henri Soulac, venir à petits pas, sans se presser, attendant peut être que Delphine Lagrange fût rentrée.

Toutefois, il y avait deux minutes à peine que Tartas était arrivé dans la rue essouffé de sa course, quand un homme se montra à l'extrémité de la rue.

C'était Edgar.

Le bandit le reconnut aussitôt et se terra dans l'ombre d'une porte cochère. De là, semblable, avec ses grands membres noirs, à une araignée embusquée au fond de sa toile, il guetta le jeune homme, suivit chacun de ses mouvements, le vit regarder autour de lui, s'assurer qu'il n'était pas suivi, que le signal indiqué par Delphine si elle était seule, une marque de craie sur la porte, y était bien, puis prendre dans sa poche la clef de la porte cochère, ouvrir avec précaution et entrer.

La porte s'était refermée derrière lui avec un bruit sec.

Tartas se précipita vint coller son œil ou plutôt son oreille à la serrure, entendit le pas d'Edgar sur le gravier de la cour, puis sur les marches du perron, le bruit de la porte de la maison ouverte et poussée doucement, calcula le temps qu'il fallait pour que le malheureux fût entré dans la chambre où se trouvait Delphine, attendit encore quelques minutes, puis avec une souplesse et une agilité de panthère grimpa sur la muraille, l'escalada traversa la cour, ouvrit la fenêtre laissée entrebâillée par lui entra dans la maison.

Tout cela sans bruit, sans souffle, avec un glissement d'ombre, comme si son corps ne pesait pas sur le parquet, comme si son être passait à travers les portes.

Le bandit avait étudié les étages de la maison, savait où se trouvait la chambre à coucher, se blotit dans le couloir qui la précédait et écouta.

(A suivre.)

Bibliographie

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

Les funérailles au pays des Bakembés (Henry Chastrey). — Gros navires anciens et modernes (Max de Nansouty). — Chimie et production du blé dans le monde (Emile Dieudonné). — La peste à Vienne (Gaston Jouglu). — Les nouvelles gares de Paris, la nouvelle gare du P.-L.-M. (L. Crimail). — Le cinématographe et la chirurgie (Gaston Jouglu). — Comment s'usent les rails de chemins de fer (Max de Nansouty). — Le nouveau laboratoire de chimie appliquée de la Sorbonne (Léon Guillet). — L'or et le cyanure de potassium (Joseph Girard). — L'âge du Niagara (Robert Veyrou). — La culture des oranges au Mexique. — Revue des Inventions : Support pour kofaks pliants. — Indicateur pneumatique des stations. — Le jeu du labyrinthe. — Chronique. Revue des Journaux. — Académie des Sciences (Georges Petit). — Cyclisme et Automobilisme : Pédale articulée. — Les fiacres à pétrole. — La voiture transformable Krieger. — Petite poste. — Bibliographie.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris.
Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr.
Un numéro 0 fr. 35

Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 3 novembre.

V^{me} Nacla : Chronique. — Jean Barancy : Le petit Eloi. — Alphonse Daudet : Soutien de famille (suite). — Victor Cherbuliez : Jacqueline Vanesse (suite). — Constant Améro : Blanche-Neige (suite). — Pierre Maël : Les Naufrageurs (suite). — Alexis Bouvier : La petite Duchesse (suite). — V^{me} Nacla : L'enfant (suite.)

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. Sommaire du numéro 2171 du 5 novembre 1898.

GRAVURES : Paris : L'affaire Dreyfus à la Cour de Cassation : Croquis d'audience : M. Lœw, président. — M. Bard, rapporteur. — M. Manau, procureur général.

A l'île du Diable : Carte des îles. — Ile du Diable. — Ile Royale. — Ile Saint-Joseph. — Case de Dreyfus. — Les bâtiments, etc.

Voyage de l'Empereur Guillaume : Turquie : Salle du banquet au kiosque de Héréké. — L'Empereur et l'Impératrice d'Allemagne, dans le parc de la fabrique impériale d'Héréké. — Cérémonie du Sélamlik, au palais d'Iléiz. — L'Empereur Guillaume quittant l'ambassade d'Allemagne. — Le yacht impérial « Sultanie » escortant le « Hohenzollern ». — L'escadre allemande quitte Constantinople.

Expédition Marchand à Fachoda : Fachoda à l'arrivée de la mission. — Le drapeau français hissé à Fachoda. — Les pirogues se frayant un passage dans la mer de Roseaux.

Portrait : Le capitaine Baratier.
Tonkin : Les voies d'accès du Tonkin en Indo-Chine. — Carte du Tonkin.

Beaux-Arts : Contemplation : Un dimanche à Fribourg, tableau de M. Muenier.

TEXTE : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Variété : Cintra, par Léo Claretie. — L'affaire Dreyfus à la Cour de Cassation, par X... — Guillaume II à Constantinople par D... — A l'île du Diable, par Jean Hess. — A Fachoda, par L. de Montarlot. — Semaine scientifique, par H. Servet de Bonnières. — Voies d'accès du Tonkin en Chine, par Néd Noll, etc., etc.

Explication des gravures, Revue comique, Echees, Rébus, Récréations, Bibliographie, Sport, etc.

Nouvelle illustrée : Hans et Balbine, par P. Grøyer ; dessins de M. Vauzange.

Le numéro : 50 centimes.

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS QU'AUUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure colorisée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE
Rue Jacob, 56, à Paris

LA
MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND
16 PAGES IN-4^e
PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORISÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure colorisée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie. Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

Annuaire officiel

Du département du Lot

Les derniers exemplaires de l'édition de 1898 sont en vente au bureau du Journal du Lot, au prix exceptionnel de 0,75.

En préparation l'édition pour 1899
A 2 fr. l'exemplaire

OUVERT
CABINET DENTAIRE TOUS LES JOURS
De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS
P. BOURGET
Mécanicien-Chirurgien Dentiste
Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.
Prothèse et Réparations
nts et Dentiers livrés en 48 heures.

LE JOURNAL DU LOT
EST EN VENTE
à Cahors :

Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.
— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

MAISON G. BLANC, TAILLEUR, CAHORS

Cette maison se recommande à sa nombreuse clientèle par la parfaite exécution des commandes qui lui sont confiées.

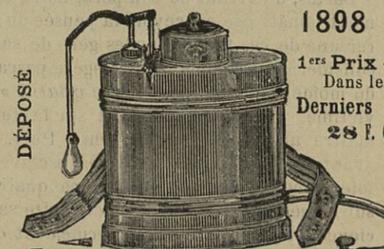
On trouvera dorénavant chez M. Blanc, des costumes en nouveautés françaises et anglaises, garanties en aussi belle qualité que partout ailleurs, avec doublures et confections irréprochables, au prix ordinaire

de 70 francs sur mesure

et au-dessus.

Les clients, habitant Cahors, qui ont l'intention de commander un costume (saison hiver) ont tout intérêt à faire dès à présent leur choix et leur commande tout en fixant au premier novembre, par exemple, la date de livraison

Tout en facilitant ainsi le travail de la maison, on est assuré que tous les soins seront donnés aux commandes, ce qui est toujours plus difficile en temps de presse.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

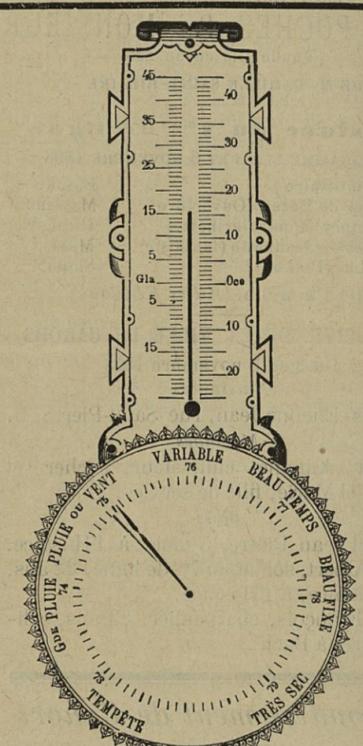
28 P. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 P. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 4.
Id. maxima de la veille : 21.9
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.